

Une signalétique erronée

par Marc Chantran

Depuis quelques années, des collectivités territoriales (départements et mairies) prennent l'initiative d'installer des panneaux matérialisant l'ancienne ligne de démarcation. Stupeur ! ces panneaux font croire qu'il n'existait en France que **deux zones** : l'occupée et la libre. Exemples pris sur internet :



en Dordogne, cf. [le site du Musée de la Résistance de Champigny sur Marne !](http://www.museedelaresistanceenligne.org/pedago_atelier.php?id=37&page=369)
http://www.museedelaresistanceenligne.org/pedago_atelier.php?id=37&page=369



à Noisay (Indre & Loire)

<https://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/la-ligne-de-demarcation-en-1940-1943>
(les deux gendarmes ont repris leur place attitrée jadis)



à Molinet (Allier), [plaque inaugurée devant des enfants...](#)

<https://www.lejsl.com/loisirs/2017/05/19/la-ligne-de-demarcation-materialisee>



à Quincy (Cher), [avec participation de l'ONAC \(logo en bas à gauche\)](#)

[http://www.wikiwand.com/fr/Ligne_de_d%C3%A9marcation_\(France\)](http://www.wikiwand.com/fr/Ligne_de_d%C3%A9marcation_(France))

Heureusement, des collectivités plus sérieuses font preuve de rigueur historique en faisant apparaître les sept zones qui partageaient la France en 1940 (en agrandissant cette photo, on ne voit pas bien si la zone interdite côtière a bien été représentée) :

Elle se nommait **LIGNE DE DÉMARCATION**

ICI comme sur 1200 km, de la frontière suisse à la frontière espagnole, la Ligne de Démarcation séparait la France en deux parties inégales entre juin 1940 et novembre 1942.

Véritable frontière intérieure établie par l'occupant allemand suite à l'armistice du 22 juin 1940, elle traversait 13 départements, dont sur 85 km la Charente, sans tenir compte des limites départementales.

La partie au nord de cette ligne était dite "zone occupée" par les forces militaires et policières allemandes, la partie au sud, plus petite, était dite "zone libre".

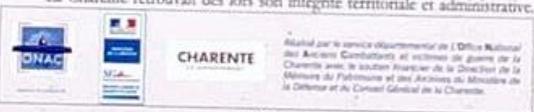


La situation évolua après le débarquement réussi le 8 novembre 1942 des Alliés en Afrique du nord française jusque là fidèle au gouvernement de Vichy : le 11 novembre suivant les forces d'occupation allemandes envahissaient la "zone libre". La Charente et la France étaient entièrement occupées.

Pourtant la ligne de démarcation ne disparut pas complètement. Les Français continuaient de différencier les anciennes zones "occupée" et "libre" par les vocables de zone "nord" et zone "sud" et les Allemands y poursuivaient leur contrôle des déplacements des personnes juives.

La ligne de démarcation ne disparut véritablement en Charente qu'à la Libération quand les 68 communes de l'ancienne "partie libre" de ce département furent rattachées définitivement à la Préfecture d'Angoulême.

La Charente retrouvait dès lors son intégrité territoriale et administrative.



Réalisé par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre de la Charente avec le soutien financier de la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Anciens du Ministère de la Défense et de l'ancien Général de la Charente.

en Charente

<http://resistancefrancaise.blogspot.com/2015/05/13-juin-2015-inauguration-des-panneaux.html>

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rauzet-eglise_02-demarcation.jpg

